

Étaient présents : Odile Aveneau, Maire, Alain Forêt, Jean-Marie Bonneau, Jean-Yves Ruault, Adjoints, Axel GUERRIER, Anne-Sophie LOCHU, Hélène Lemarchand et Lucien Thériau.

Étaient absents excusés : Sandrine MAYONI, Nathalie Portes et Vincent HEURTAUX.

- ❖ Taxe aménagement : 1% des sommes perçues sera reversés à la CCBM avec un minimum de 15 € par an
- ❖ Convention territoriale globale du Bocage Mayennais : il est décidé d'adhérer et de signer la convention pour 2022 à 2026.
- ❖ Travaux de réhabilitation de la mairie : l'appel d'offres pour le marché de travaux est déclaré sans suite , tous les lots n'ayant pas été pourvus.
- ❖ Café-restaurant : Acquisition d'une chambre froide
- ❖ Changement de portes à la mairie : Remplacement de la porte d'entrée, celle-ci n'étant plus fonctionnelle.
- ❖ Boucles de la Mayenne 53 : le départ se fera sur la commune le 26 mai prochain avec prise en charge par la commune du vin d'honneur et de la restauration
- ❖ Tarifs location de la salle : les tarifs sont revus comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

	Commune	Extérieur
<b>Caution</b>	<b>150 €</b>	<b>150 €</b>

**La caution** ne sera restituée qu'à condition que la salle soit rendue propre pour le lendemain midi.

**Prix des locations de la salle :**

-Vin d'honneur-----	70 €	90 €
-Vin d'honneur sépulture	30 €	30 €
-Buffet campagnard, soirée familiale (1repas)-----	115 €	145 €
-Banquet, mariage (repas le midi ou Journée complète)-----	165 €	205 €
-Soirée familiale (1 repas)+lendemain midi-----	170 €	235 €
-Journée complète + lendemain midi-----	225 €	270 €
-Assemblées, Soirée familiale sans repas-----	80 €	100 €
-Nuit de la St Sylvestre-----	165 €	170 €
-Associations locales: Bal payant, concours de cartes----- (chauffage en saison)-----		/
-Associations locales : assemblées générales ou réunions-----	gratuit	/
-Associations locales: un repas-----	75 €	/
-Chauffage (1 journée de location)-----	35 €	35 €
-Chauffage (1 journée 1/2 de location)-----	50 €	50 €

**Le prix de la location sera réglé :**

- lors de la réservation définitive de la salle pour la moitié du tarif de location (celui-ci ne pourra faire l'objet d'un remboursement sauf sur motif exceptionnel d'annulation tel que décès et après accord du Maire)
- après la location à la restitution des clés, pour le solde soit l'autre moitié du tarif de location plus les frais de remplacement de vaisselle. La vaisselle cassée sera remboursée au prix de revient du remplacement en vigueur.

**Pour la location uniquement de vaisselle: les tarifs suivants seront appliqués :**

Etant précisé qu'un couvert est composé de :

2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 3 verres, 1 fourchette, 1 couteau, 1 grande et 1 petite cuillère.

- location de vaisselle----- 0.40 €/couvert
- location de coupes----- 0.10 €/coupe

Le Maire

Odile Aveneau

